

75. M. WEBB (Bureau des services du personnel) remercie le représentant du Japon de ses remarques encourageantes concernant les concours de recrutement.

76. Répondant au représentant de la Suède, il dit que toutes les suggestions quant aux moyens de recruter davantage de femmes sont les bienvenues au Secrétariat. A cet égard, le fait que les gouvernements ne présentent que très peu de candidatures féminines constitue un obstacle majeur.

77. Répondant au représentant de la Belgique, M. Webb précise que le programme d'études professionnelles est censé répondre aux besoins de tous les fonctionnaires qui sont requis d'améliorer leurs compétences en matière de gestion, qu'il s'agisse de nouvelles recrues ou de fonctionnaires en milieu de carrière.

78. M. Webb répondra aux questions concernant le coût des cours de formation à la séance suivante.

Chapitre 22J. - Bureau des services généraux (New York)

79. M. PIRSON (Belgique), se référant au paragraphe 22.192 du projet de budget-programme, suggère qu'il serait plus logique d'imputer le coût des services de radio, de télévision et de cinéma au Service de l'information.

80. M. TIMBRELL (Bureau des services généraux) dit que le coût des services techniques liés aux opérations de télécommunications est actuellement inscrit au chapitre 22J à la suite d'une décision prise quelques années auparavant visant à regrouper toutes ces opérations sous une même gestion, par souci d'économie. Les dépenses effectives se répartissent entre le Bureau des services généraux et le Service de l'information.

Chapitre 22K. - Division des services généraux (Genève)

Il n'est pas formulé d'observations.

Chapitre 22L. - Dépenses diverses

Il n'est pas formulé d'observations.

* * *

81. M. PIRSON (Belgique) demande si le Comité consultatif compte présenter un rapport sur le Service de gestion administrative.

82. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) appelle l'attention sur le compte rendu de la déclaration qu'il a faite à la 1716^e séance, au cours de laquelle il a informé la Commission que le rapport intérimaire communiqué par le Service de gestion administrative ne contient rien qui justifie l'attention de la Cinquième Commission. En conséquence, le Comité consultatif ne présentera pas de rapport sur le Service.

83. M. PIRSON (Belgique) remercie le Président du Comité consultatif de son explication et annonce qu'il a l'intention de présenter une proposition concernant le chapitre 22B.

84. Le PRESIDENT suggère que, eu égard à la déclaration du représentant de la Belgique, la Commission remette à plus tard sa décision sur le chapitre 22 dans son ensemble.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 18 heures.

1718^e séance

Mardi 21 octobre 1975, à 10 h 50.

Président : M. Christopher R. THOMAS (Trinité-et-Tobago).

A/C.5/SR.1718

POINT 96 DE L'ORDRE DU JOUR

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1976-1977 et plan à moyen terme pour la période 1976-1979 (suite) [A/9854 et Add.1, A/10006 et Add.1, A/10008 et Corr.1 et 2, A/10008/Add.1 à 3, A/C.5/1669, A/C.5/1671, A/C.5/1673 à 1675, A/C.5/1677 à 1679, A/C.5/1681, A/C.5/1682, A/C.5/1685, A/C.5/1686, A/C.5/1688, A/C.5/1692, A/C.5/L.1226, A/C.5/L.1229 à 1233]

Examen en première lecture des chapitres du budget-programme (suite)

CHAPITRE 9. - COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE (A/10006, A/10008 ET CORR. 1 ET 2)

1. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) rappelle que le

crédit demandé au chapitre 9 dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1976-1977 (A/10006) s'élève à 18 887 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 4 979 000 dollars, ou de 35,8 p. 100, par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour l'exercice en cours. Le crédit demandé comprend un montant de 848 000 dollars correspondant à la croissance des programmes, aux taux de 1975, mais, du fait que, sur ce montant, 546 000 dollars représentent des dépenses non renouvelables au titre de l'installation de certains services dans la nouvelle annexe de la Maison de l'Afrique, à Addis-Abeba, le Secrétaire général estime le taux de croissance réel pour la CEA à 1,92 p. 100.

2. Le tableau d'effectifs actuel de la CEA compte 425 postes, dont 164 postes d'administrateur. Au 1^{er} mai 1975, il y avait 26 postes vacants à la CEA, soit un peu plus du double du nombre moyen de postes correspondant à

l'abattement de 5 p. 100 pour mouvements de personnel appliqué pour calculer le coût des postes actuels: Le Comité consultatif recommande donc, au paragraphe 9.4 de son rapport (A/10008 et Corr.1 et 2) de porter de 5 à 10 p. 100 l'abattement applicable aux postes actuels d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur.

3. Pour 1976-1977, le Secrétaire général demande 105 postes de plus, soit 4 postes d'administrateur et 101 postes d'autres catégories; 79 de ces 101 postes sont des postes actuellement financés au moyen de crédits ouverts pour du personnel temporaire qui seraient transformés en postes permanents. Comme la CEA s'installera dans les nouveaux locaux de la Maison de l'Afrique en 1976, le Comité consultatif approuve cette transformation, ainsi que la création des autres postes demandés, sauf 1 poste P-5 et 3 postes de commis chargés de la reproduction, qu'il n'a pas approuvés pour des raisons qu'il indique aux paragraphes 9.8 et 9.9 de son rapport. Quant aux 3 reclassements de poste demandés, le Comité consultatif traite de cette question au paragraphe 61 de son rapport.

4. Le Comité consultatif considère que beaucoup d'améliorations pourraient être apportées à la présentation et à la description des programmes de la CEA, comme il le signale au paragraphe 9.10 de son rapport. Le nouveau Secrétaire exécutif de la CEA l'a informé que les activités de la CEA faisaient actuellement l'objet d'un réexamen, qui pourrait amener à modifier les crédits actuellement demandés, comme le Comité l'indique au paragraphe 9.1 de son rapport; il faut espérer que, lors de ce réexamen, on tiendra compte des observations que le Comité a formulées au paragraphe 9.10 de son rapport.

5. Les recommandations du Comité consultatif, y compris sa recommandation de réduire le crédit demandé pour les indemnités de représentation, qui fait l'objet des paragraphes 63 à 65 de son rapport, ont pour effet de réduire de 689 400 dollars le montant du crédit demandé par le Secrétaire général au chapitre 9, le ramenant ainsi à 18 197 600 dollars.

6. M. BACHE (Etats-Unis d'Amérique) appuie la réduction proposée par le Comité consultatif ainsi que ses recommandations. Il constate, comme le Comité consultatif, un manque de précisions dans l'exposé des motifs donnés à l'appui de certaines demandes, des chevauchements entre les programmes et une insuffisance des renseignements fournis sur les mesures de coordination, ce qui permet de penser que la présentation et la description des programmes pourraient être améliorées.

7. Le Secrétaire général propose de transformer en postes permanents 47 postes de travailleur manuel et 32 postes de garde, soit 79 postes qui sont actuellement financés au moyen de crédits ouverts pour du personnel temporaire; en règle générale, la délégation des Etats-Unis n'est pas favorable à cette façon détournée d'inscrire des postes au budget, que de nombreuses délégations et le Comité consultatif ont contestée. Dans le cas de la CEA, il serait moins coûteux à la longue de conclure des contrats sur place pour faire assurer les services en question, ce qui permettrait peut-être d'économiser jusqu'à 500 000 dollars pour l'exercice biennal. La délégation des Etats-Unis souhaiterait connaître l'opinion du Secrétariat à ce sujet.

8. M. NSUBUGA (Ouganda) constate que le crédit demandé pour la CEA est comparable en gros au budget de l'ONU en 1946, ce qui, si l'on considère que la CEA n'a été créée qu'à la fin des années 50, représente une évolution considérable de l'ONU au cours des 30 dernières années. Si le gaspillage ne saurait être toléré, l'important est de savoir si l'on s'efforce de réaliser les objectifs fixés. Certes, l'augmentation de 35 p. 100 des dépenses prévues pour la CEA pour 1976-1977, par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1974-1975, peut paraître effrayante à première vue, mais, compte tenu de la décolonisation du Mozambique et de l'Angola, de la sécheresse dans la région soudano-sahélienne, de la malnutrition et des objectifs visés dans le domaine de l'industrie, du logement, de l'éducation, des statistiques, des ressources en eau, des communications, ce pourcentage devient insignifiant. La CEA doit avoir les moyens de s'acquitter de sa tâche; ce qu'il faut, c'est la volonté politique de les lui donner, et il semble bien que celle-ci existe.

9. M. PIRSON (Belgique) est très favorable dans l'ensemble aux propositions budgétaires du Secrétaire général, telles qu'elles ont été modifiées par le Comité consultatif, car il faut donner à la CEA, l'une des commissions qui méritent le plus l'attention de l'Assemblée générale, les moyens d'exécuter ses programmes. Cela dit, on constate, dans le tableau 9-5 du projet de budget-programme, une très forte augmentation des dépenses d'administration (Appui aux programmes) qui atteint 61,2 p. 100 par rapport aux crédits ouverts à ce titre pour 1974-1975; cette augmentation correspond à une croissance réelle de 5,9 p. 100, c'est-à-dire qu'elle est nettement supérieure à la croissance justifiée pour les programmes de fond. A propos du programme "Science et technique" de la CEA (programme 12), la délégation belge se demande si le service responsable travaille en consultation avec le Bureau de la science et de la technique du Siège et éventuellement avec le service compétent de l'UNESCO, et il relève les observations fort intéressantes formulées à ce propos par le Comité consultatif au paragraphe 5.28 de son rapport. Il faudrait en effet assurer une coordination très étroite des activités non seulement entre les organes de l'ONU mais également entre l'ONU et les institutions spécialisées.

10. M. LAVAU (Directeur de la Division du budget), répondant à la question posée par le représentant des Etats-Unis d'Amérique, qui considère que l'ONU pourrait faire des économies en concluant des contrats avec des entreprises locales pour les travaux d'entretien des bâtiments et jardins que l'on se propose de confier à du personnel permanent, dit que le Secrétariat tiendra certainement compte de ce que le représentant des Etats-Unis a dit à ce sujet. En règle générale, le Secrétariat confie à du personnel permanent les tâches courantes, et c'est bien de cela qu'il s'agit, comme il ressort du paragraphe 9.42 du projet de budget-programme. On n'a pas de raisons de penser que, si ces tâches étaient confiées à des entreprises locales, les conditions seraient plus avantageuses à la longue, mais le Secrétariat étudiera cette question.

11. En réponse à la question posée par le représentant de la Belgique, M. Lavau l'assure que, outre le rôle normal de coordination exercé par le Département des affaires économiques et sociales, les activités de la CEA dans le domaine de la science et de la technique sont étudiées en

liaison non seulement avec l'UNESCO mais aussi avec l'Organisation de l'unité africaine, comme il est indiqué dans le dernier rapport annuel de la CEA¹.

12. Le PRESIDENT invite la Commission à se prononcer sur le crédit dont le Comité consultatif recommande l'ouverture pour le chapitre 9 (voir par. 5 ci-dessus).

Par 74 voix contre zéro, avec 9 abstentions, l'ouverture d'un crédit de 18 197 600 dollars au chapitre 9 pour l'exercice biennal 1976-1977 est approuvée en première lecture.

13. M. PALAMARTCHOUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que sa délégation s'est abstenu lors du vote sur le chapitre 9 car elle ne peut approuver l'augmentation de crédit demandée pour compenser les effets de l'inflation et des fluctuations monétaires, ni la création des postes supplémentaires demandés. Les dépenses supplémentaires en question doivent être couvertes grâce à des économies, à la réévaluation des priorités, à une redistribution des effectifs et à un accroissement de la productivité des fonctionnaires, à une meilleure organisation du travail et à l'élimination des programmes périmés.

CHAPITRE 6. - COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE (A/10006, A/10008 ET CORR.1 ET 2)

14. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) rappelle que le crédit demandé par le Secrétaire général au chapitre 6 du projet de budget-programme (A/10006) est de 13 477 000 dollars, soit une augmentation de 2 799 000 dollars, ou de 26,2 p. 100, par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1974-1975 après déduction d'un montant de 572 000 dollars représentant des dépenses de personnel pour lesquelles un crédit est demandé pour 1976-1977 au chapitre 22G. Toutefois, comme l'Office des Nations Unies à Genève fournit à la CEE les services de conférence et les services généraux nécessaires, le coût des activités de la CEE est bien supérieur au montant de 13 500 000 dollars demandé au chapitre 6. Les ressources totales nécessaires pour exécuter le programme de la CEE sont estimées à 36 339 400 dollars, comme il est indiqué au paragraphe 6.2 du rapport du Comité consultatif (A/10008 et Corr.1 et 2). Il faut signaler en outre que la CEE dispose, pour l'exercice en cours, de 221 postes permanents inscrits au budget ordinaire, plus 24 postes financés au moyen de fonds extra-budgétaires, soit un total de 245 postes, dont 130 sont des postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur. Sur la base de ces considérations, et compte tenu des arguments du Secrétaire général, le Comité consultatif a conclu que, sur les 5 postes d'administrateur et les 8 postes d'agent des services généraux demandés pour 1976-1977, il ne fallait approuver que 2 postes d'administrateur et 4 postes d'agent des services généraux. Cette recommandation ainsi que celle qui concerne le relèvement de l'abattement pour délais de recrutement à appliquer aux nouveaux postes (*ibid.*, par. 55) et celle qui a trait à la réduction du crédit demandé pour les indemnités de représentation (*ibid.*, par. 63 à 65) entraîneraient une réduction de 305 400 dollars du crédit

demandé au chapitre 6, qui serait ainsi ramené à 13 171 600 dollars. Enfin, la demande tendant à reclasser 1 poste d'administrateur de 1^{re} classe (P-4) à administrateur hors classe (P-5) pour le programme "Ressources naturelles" est traitée par le Comité consultatif dans son rapport (*ibid.*, par. 61).

15. M. TALVITIE (Finlande) rappelle que la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a adopté à Helsinki, le 1^{er} août 1975, un Acte final qui comporte de nombreuses décisions sur la coopération économique entre les Etats, assignant ainsi de nouvelles tâches à la CEE. Il est compréhensible que les organes compétents n'aient pas encore eu la possibilité de prendre des décisions et de formuler des programmes d'action pour donner suite à ces décisions, qui n'ont pu être prises entièrement en considération dans le projet de budget-programme. Les nouveaux postes demandés par le Secrétaire général pour la CEE ont été réduits par le Comité consultatif à 2 postes d'administrateur et 4 postes d'agent des services généraux. Vu l'importance que revêt pour la Conférence l'action complémentaire de la CEE, la délégation finlandaise déplore vivement cette réduction et souhaiterait que les propositions du Secrétaire général tendant à accroître les moyens de la CEE soient approuvées par la Cinquième Commission et l'Assemblée générale. Si ce n'est pas possible, elle espère que les besoins accrus de la CEE en personnel seront examinés dès que les décisions appropriées auront été prises concernant les programmes.

16. M. ABRASZEWSKI (Pologne) dit que la position de principe déjà exposée par sa délégation quant aux restrictions budgétaires et à l'utilisation des ressources disponibles vise tous les chapitres du projet de budget-programme sans exception, mais que la délégation polonaise ne rejette pas la nécessité réelle d'une croissance justifiée des ressources pour permettre l'exécution de nouveaux programmes et de programmes élargis, comme c'est le cas en ce qui concerne la CEE. En effet, l'année 1975 a été marquée par des réalisations considérables dans le domaine de la coopération économique et politique en Europe, notamment l'aboutissement de la Conférence sur la sécurité et la coopération, qui a une incidence directe sur la portée des travaux et le volume de travail de la CEE. Depuis des années, la délégation polonaise s'emploie à renforcer la CEE, qui revêt une grande importance pour la coopération entre l'Est et l'Ouest en Europe et l'amélioration de la coopération économique et du climat politique; les nombreux résultats obtenus et l'expérience acquise dans le développement de la coopération politique et économique en Europe doivent servir d'exemples et être étendus à toutes les autres régions du monde, dans l'intérêt de toute la communauté internationale.

17. Après avoir examiné attentivement les crédits demandés par le Secrétaire général au chapitre 6 et les recommandations du Comité consultatif à ce propos, la délégation polonaise est parvenue à la conclusion que les réductions recommandées par le Comité consultatif ne tiennent pas compte du rôle que la CEE est appelée à jouer. La délégation polonaise préférerait que les crédits demandés par le Secrétaire général au chapitre 6 soient votés. S'ils ne le sont pas, elle souhaiterait que le Secrétaire exécutif de la CEE lui donne l'assurance que les programmes de fond de la Commission ne souffriront pas des réductions recom-

¹ *Documents officiels du Conseil économique et social, cinquante-neuvième session, Supplément n° 10 et rectificatif, vol. I, par. 111.*

mandées par le Comité consultatif, si elles sont acceptées, et elle souhaiterait connaître l'opinion des représentants du Secrétaire général à cet égard. La délégation polonaise suggère au Secrétariat de consacrer à l'exécution des programmes de la CEE les ressources matérielles et humaines que libéreront la suppression des programmes achevés, inefficaces et d'utilité marginale, et une redistribution interne des ressources.

18. M. PALAMARTCHOUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) note que les crédits demandés par le Secrétaire général au chapitre 6, qui représentent une augmentation de quelque 2 800 000 dollars, soit de 26,2 p. 100, par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1974-1975, comprennent un montant de 1 200 000 dollars environ pour compenser les effets de l'inflation et financer les postes supplémentaires. La délégation soviétique a déjà exposé sa position sur les crédits demandés à ce titre, mais elle fait une exception en ce qui concerne les postes supplémentaires que le Secrétaire général demande pour la CEE, car celle-ci a des tâches bien définies à assumer pour mettre en oeuvre l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Il incombe au Secrétaire général de prendre des mesures concrètes pour aider la CEE à accomplir cette tâche importante et, en particulier, de faciliter les travaux du Secrétariat de cette commission en y affectant des fonctionnaires qui ne sont pas pleinement employés dans d'autres services. Pour que la CEE soit à même de s'acquitter de la tâche que la Conférence lui a confiée, la délégation soviétique votera pour les crédits demandés par le Secrétaire général au chapitre 6, tels qu'ils ont été modifiés par le Comité consultatif.

19. M. MURG (Roumanie) dit que les activités de la CEE se sont beaucoup élargies au cours des dernières années et que cette commission a grandement contribué au raffermissement des rapports de coopération en Europe. La Roumanie, dont la coopération avec la CEE est fructueuse, souhaite que cette coopération s'amplifie toujours davantage. La délégation roumaine approuve les crédits demandés pour la CEE et votera en conséquence. Mais, il faut réduire le plus possible les dépenses qui ne seraient pas indispensables; c'est pourquoi la délégation roumaine formule l'espérance que, lorsque la direction de la CEE utilisera les crédits ouverts à ce chapitre, elle tiendra dûment compte des recommandations formulées par le Comité consultatif et par les membres de la Cinquième Commission à ce sujet.

20. M. PIRSON (Belgique) apprécie à leur juste valeur les observations intéressantes des représentants de la Finlande, de la Pologne, de l'Union soviétique et de la Roumanie et partage certaines des opinions qu'ils ont exprimées. Mais il faut se montrer raisonnable lorsqu'on discute de ces problèmes budgétaires. Or la totalité des prévisions de dépenses de la CEE pour les deux prochaines années s'élève à environ 36 millions de dollars, alors que l'on consacre 18 millions de dollars à la CEA et 16 millions de dollars à la CESAP. D'autre part, la croissance réelle est de l'ordre de 4,1 p. 100, c'est-à-dire qu'elle est supérieure à la croissance réelle moyenne pour l'ensemble du budget. Le Comité consultatif a donc bien fait de réduire un peu le crédit demandé à ce chapitre et, à l'avenir, il ne faudrait pas prévoir pour la CEE une croissance réelle supérieure à la croissance réelle de l'ensemble du budget, sauf si la CEE

avait des besoins exceptionnels. Si de tels besoins apparaissaient au cours des deux prochaines années, le Secrétariat devrait pouvoir y faire face grâce à un redéploiement des ressources.

21. M. TALIEH (Iran) constate que le Secrétaire général demande un crédit de 13 477 000 dollars au chapitre 6 mais aussi qu'il demande des postes nouveaux pour des domaines tels que le développement, les produits forestiers, l'environnement et l'industrie, alors qu'il n'existe pas de limite au développement en Europe et que cette région est dans une bien meilleure situation que toutes les autres. Les réductions recommandées par le Comité consultatif sont d'environ 305 000 dollars, soit près de 3 p. 100 du crédit demandé par le Secrétaire général. Mais, comme le rapport du Comité consultatif le révèle, le montant réel des dépenses n'est pas de 13 millions de dollars mais de 36 millions de dollars au total, soit une somme très fortement supérieure aux prévisions de dépenses relatives aux autres commissions régionales. La réduction recommandée par le Comité consultatif ne représente même pas 1 p. 100 de cette somme totale de 36 millions de dollars. Dans ces conditions, la délégation iranienne ne peut guère approuver certaines des observations faites par d'autres délégations, qui tendent à s'opposer aux recommandations du Comité consultatif en invoquant les succès politiques qui ont été obtenus en Europe. Tout en se félicitant de ces succès, il ne faut pas oublier que la CEE est une commission "économique" et qu'il faut donc mettre l'accent sur ses activités proprement économiques. La délégation iranienne se prononcera donc en faveur du montant recommandé par le Comité consultatif.

22. Mme DERRÉ (France) fait une remarque générale qui s'applique à toutes les commissions économiques régionales : il semble que les programmes de ces commissions ne soient pas véritablement intégrés dans le cadre des activités de l'ONU, et c'est là une lacune qu'il faudrait combler au cours des prochaines années. Plusieurs délégations ont souligné à juste titre l'importance des activités entreprises par la CEE, mais il ne faut pas perdre de vue pour autant l'esprit d'économie nécessaire dans tous les secteurs de l'Organisation.

23. A propos du programme "Agriculture et produits forestiers", il est dit au paragraphe 6.6 du projet de budget-programme qu'on ne prévoit pas que les activités entreprises pendant le prochain exercice biennal différeront sensiblement des travaux de l'exercice biennal 1974-1975, ce qui signifie qu'en fait l'activité restera stable. Or, comme il ressort du tableau 6-4 du projet de budget, le Secrétaire général prévoit un taux de croissance de 8,5 p. 100 pour ce programme. On a bien fait figurer au paragraphe 6.7 une liste d'études à entreprendre, mais le Secrétaire général ne demande à cette fin que 1 poste supplémentaire d'administrateur de 1^{re} classe (P-4). On ne trouve d'explication de cette augmentation de 8,5 p. 100 ni dans le projet de budget-programme ni dans le rapport du Comité consultatif, et la délégation française souhaiterait obtenir des précisions à ce sujet.

24. Pour le programme "Etablissements humains", la croissance prévue est de 13 p. 100; Mme Derré voudrait savoir quel est le montant prévu pour couvrir le coût de la participation de la CEE à Habitat : Conférence des Nations

Unies sur les établissements humains, qui doit avoir lieu à Vancouver, et, d'autre part, ce que l'on entend au juste par les "activités consécutives" (A/10006, par. 6.20, alinéa a).

25. En ce qui concerne le programme "Science et technique", il est dit au paragraphe 6.34 du projet de budget-programme que les activités relevant de ce programme, qui est exécuté sous les auspices des conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour la science et la technique, connaîtront "probablement" une expansion notable au cours de l'exercice biennal. Or, d'après le tableau 6-4, la croissance prévue pour ce programme est de 106,2 p. 100. Mme Derré voudrait avoir des précisions à ce sujet.

26. La délégation française votera en faveur des recommandations faites par le Comité consultatif.

27. M. AL-NAKKASH (Irak) dit que la somme d'environ 36 millions de dollars correspondant au total des prévisions de dépenses relatives à la CEE est considérable; il partage les préoccupations exprimées à ce sujet par les représentants de l'Iran et de la Belgique, et appuiera donc la réduction recommandée par le Comité consultatif.

28. M. MASCARENHAS (Brésil) dit qu'aucune des observations qui ont été faites jusqu'à présent au sujet du chapitre 6 ne l'ont convaincu que les recommandations du Comité consultatif n'étaient pas acceptables. Sans contester l'importance des activités de la CEE, la délégation brésilienne juge fort convaincants les arguments avancés par le Comité consultatif, et elle se prononcera donc en faveur des recommandations faites par ce comité.

29. M. LELIKI (Suède) se joint aux délégations qui ont souligné l'importance des activités entreprises par la CEE et estime qu'il faut mettre à sa disposition toutes les ressources nécessaires au bon accomplissement de sa tâche.

30. M. MINCHEV (Bulgarie) partage les vues exprimées par les représentants de la Pologne, de l'Union soviétique et d'autres pays au sujet de la très grande importance des activités de la CEE et du rôle que cette commission sera appelée à jouer à l'avenir pour le renforcement de la coopération mutuelle en Europe. La délégation bulgare votera en faveur des recommandations du Comité consultatif.

31. M. OKEYO (Kenya) a pleinement conscience de l'importance du rôle dévolu à la CEE mais estime néanmoins que les crédits demandés pour cette commission sont un peu trop élevés, comme il ressort en particulier des faits analysés par le Comité consultatif. Par rapport à celui des autres commissions économiques régionales, le budget de la CEE apparaît vraiment considérable. La délégation kényenne appuiera donc les réductions recommandées par le Comité consultatif.

32. M. OUÉDRAOGO (Haute-Volta), qui appuie les recommandations du Comité consultatif, espère qu'il sera possible à l'avenir au Secrétaire général de stabiliser la croissance des programmes de la CEE.

33. En ce qui concerne le programme "Agriculture et produits forestiers", il ressort du tableau 6-10 du projet de budget-programme que le nombre de postes d'administra-

teur financés au moyen de fonds extra-budgétaires est nettement supérieur à celui des postes dont le coût est imputé sur le budget ordinaire. En outre, alors que, pendant l'exercice 1974-1975, il n'y avait que 3 postes P-2 et 1 poste P-3, imputés sur le budget ordinaire, les postes financés au moyen de fonds extra-budgétaires comprenaient 2 postes D-1, 1 poste P-5, 2 postes P-4, 2 postes P-3 et 2 postes P-2. On peut donc se demander si, en définitive, il ne s'agit pas là d'un programme essentiellement financé au moyen de fonds extra-budgétaires.

34. M. MATSEÏKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) rappelle que sa délégation a toujours attribué une très grande importance au rôle confié à la CEE, dont les objectifs pour 1976-1977 sont récapitulés au paragraphe 6.2 du projet de budget-programme. Le prochain exercice biennal sera d'autant plus important pour la CEE que des tâches fort importantes lui seront confiées dans divers domaines en vertu des dispositions énoncées dans l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui s'est tenue à Helsinki.

35. La délégation ukrainienne appuie les recommandations faites par le Comité consultatif pour le chapitre 6; mais cela ne veut pas dire pour autant qu'elle s'écarte de la position de principe qu'elle a exposée lors de la discussion générale (1707^e séance) au sujet de l'inflation.

36. M. LAVAU (Directeur de la Division du budget), répondant au représentant de la Pologne, qui a souhaité avoir l'assurance que les programmes de la CEE ne souffriront pas des réductions recommandées par le Comité consultatif, dit que ces réductions rendront sans doute plus difficile l'exécution des travaux de la CEE mais que le Secrétaire général fera de son mieux pour faire face, avec les moyens qui lui auront été alloués, aux différentes tâches de la Commission.

37. Répondant au représentant de la Haute-Volta au sujet du nombre exceptionnel de postes financés au moyen de fonds extra-budgétaires au titre du programme "Agriculture et produits forestiers", M. Lavau rappelle que, comme il ressort du paragraphe 6.8 du projet de budget-programme, les postes en question, qui sont des postes de spécialistes, sont financés par la FAO.

38. La délégation française a déploré le manque de coordination entre les commissions régionales et les autres organes qui s'occupent d'activités économiques et sociales. En fait, on a pris soin d'indiquer, dans divers paragraphes relatifs au chapitre 6, les modalités de coordination avec les organes et organismes s'occupant de tâches parallèles.

39. En ce qui concerne le programme "Agriculture et produits forestiers", la représentante de la France a fait observer que l'on prévoyait pour ce programme une croissance de 8,5 p. 100, c'est-à-dire plus forte que pour certains autres programmes : il ne faut pas oublier à cet égard que le taux de croissance d'un programme de faible dimension est naturellement plus rapidement accru par l'addition d'un poste ou deux que celui d'un programme comportant déjà un effectif très important.

40. En ce qui concerne le programme "Etablissements humains", il n'est pas demandé de crédit particulier pour

l'application des recommandations qui pourraient être faites à l'issue de la conférence prévue, laquelle fait en quelque sorte déjà partie du programme normal inscrit au budget dans ce domaine.

41. Pour ce qui est du taux de croissance de 106,2 p. 100 du programme "Science et technique", il ressort de la note relative au tableau 6-24 du projet de budget-programme que les postes supplémentaires sont le résultat d'un redéploiement de ressources provenant d'autres programmes, en particulier du programme relatif au commerce international. Quant à ce qui est dit au paragraphe 6.34 du projet de budget-programme, il ne faut pas oublier que, lorsque les prévisions initiales ont été établies, on ne pouvait disposer que d'indications provisoires sur ce que serait le volume de travail du programme "Science et technique". On sait à présent de façon sûre que le poste P-4 demandé, au paragraphe 6.37, qui n'a d'ailleurs pas été approuvé par le Comité consultatif, correspond à un certain volume de travail sur lequel M. Lavau pourrait fournir à la Cinquième Commission toutes les précisions qu'elle souhaiterait.

42. Mme DERRÉ (France) remercie le Directeur de la Division du budget de ses explications mais fait observer qu'il n'a pas répondu à sa question concernant le montant des crédits prévus pour couvrir le coût de la participation de la CEE à la conférence de Vancouver.

43. M. LAVAU (Directeur de la Division du budget) dit que la CEE sera représentée à cette conférence et que le coût de sa participation sera couvert au moyen de crédits qui sont déjà prévus au budget, sans qu'il soit nécessaire de demander un crédit particulier à cet effet.

44. M. BOUAYAD-AGHA (Algérie) juge absolument excessif le total de 36 millions de dollars correspondant aux ressources nécessaires pour exécuter le programme de la CEE en 1976-1977. En particulier, la somme de 15 millions de dollars pour les services de conférence est énorme, et on s'explique mal ce qui, dans les travaux de la CEE, peut justifier le nombre impressionnant de 650 ou 700 journées de conférence tenues en 1974, chiffre qui est un véritable record. M. Bouayad-Agha voudrait connaître le coût moyen d'une heure de séance.

45. M. LAVAU (Directeur de la Division du budget) dit qu'il est indiqué dans le document de travail publié sous la cote A/C.5/XXX/CRP.4 que le coût moyen d'une heure de séance plénière de l'Assemblée générale s'élève à 6 961 dollars.

46. Le PRESIDENT croit comprendre que la majorité des membres de la Commission appuie les recommandations du Comité consultatif. Certaines délégations se sont inquiétées des réductions proposées et semblent préférer que la Commission approuve le crédit demandé par le Secrétaire général, mais elles n'ont pas fait de proposition formelle à ce sujet.

47. M. TALIEH (Iran) souligne que certaines délégations se sont étonnées de l'importance du crédit demandé pour la CEE.

48. Le PRESIDENT invite la Commission à se prononcer sur le montant recommandé par le Comité consultatif pour le chapitre 6 (voir par. 14 ci-dessus).

Par 88 voix contre zéro, avec 2 abstentions, l'ouverture d'un crédit de 13 171 600 dollars au chapitre 6 pour l'exercice biennal 1976-1977 est approuvée en première lecture.

CHAPITRE 7. – COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE (A/10006, A/10008 ET CORR.1 ET 2)

49. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que le crédit de 16 436 000 dollars demandé par le Secrétaire général au chapitre 7 (A/10006) est supérieur de 4 181 000 dollars, ou 34,1 p. 100, au montant révisé du crédit ouvert pour 1974-1975. Le Secrétaire général attribue la majeure partie de cette augmentation aux pressions inflationnistes prévues. Les crédits demandés comprennent un montant de 529 000 dollars, aux taux de 1975, au titre de la croissance des programmes. Toutefois, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 7.1 du rapport du Comité consultatif (A/10008 et Corr.1 et 2) le total des ressources nécessaires pour exécuter les programmes de la CESAP en 1976-1977 est estimé à 20 805 000 dollars.

50. Pour l'exercice biennal en cours, le nombre total des postes permanents de la CESAP est de 454, dont 161 postes d'administrateur. Au 1^{er} mai 1975, le nombre des postes d'administrateur vacants représentait 2,4 fois le nombre moyen de postes d'administrateur vacants pris comme hypothèse pour calculer l'abattement normal pour mouvements de personnel (5 p. 100 du coût des postes actuels). Dans ces conditions, le Comité consultatif recommande d'appliquer un abattement supplémentaire de 5 p. 100 pour mouvements de personnel au chapitre 7, ce qui entraînerait une réduction de 558 000 dollars du crédit demandé.

51. Le Secrétaire général demande la création de 8 postes d'administrateur et de 36 postes d'agent local des services généraux. Etant donné les cinq domaines d'activité auxquels la CESAP a donné la priorité (*ibid.*, par. 7.2), le Comité consultatif recommande d'approuver la création de 7 postes d'administrateur et de 34 postes d'agent local des services généraux (*ibid.*; par. 7.7). Compte tenu des recommandations que le Comité a faites au paragraphe 55 de son rapport quant au relèvement de l'abattement pour délais de recrutement et aux paragraphes 63 à 65, quant à la réduction du crédit demandé pour les indemnités de représentation, laquelle entraîne une réduction de 400 dollars au chapitre 7, la réduction totale que le Comité consultatif recommande s'élève à 691 400 dollars, et le crédit qu'il recommande d'ouvrir au chapitre 7 est donc de 15 744 600 dollars.

52. M. AKASHI (Japon) estime que les travaux de la CESAP contribuent beaucoup au développement économique de la région qu'elle dessert. Grâce à la coopération qu'elle permet, cette commission fait œuvre de pionnier dans de nombreux domaines, et le Japon se réjouit de participer à ses activités. Il est fort satisfaisant que le Comité consultatif ait approuvé les postes demandés par le Secrétaire général, sauf 3.

53. Le mode de présentation du budget de la CESAP ne permet pas de se faire une idée de la date à laquelle certains programmes seront terminés ni de la possibilité qu'on aurait

alors de redéployer les ressources entre des programmes ayant un caractère plus actuel.

54. S'il faut se féliciter que la CESAP ait donné la priorité à cinq domaines d'activité, on peut néanmoins s'inquiéter, comme le Comité consultatif le fait au paragraphe 7.3 de son rapport, du risque de fragmentation et de compartimentage excessif des activités des Nations Unies. D'après les tableaux d'effectifs correspondants, dans le projet de budget-programme, cinq programmes de la CESAP sont confiés à des unités administratives comprenant moins de 5 administrateurs : il s'agit des programmes relatifs à l'environnement (tableau 7-16), aux établissements humains (tableau 7-18), à l'administration publique (tableau 7-28), à la science et à la technique (tableau 7-30) et à la gestion des activités de coopération technique (tableau 7-38). On peut notamment s'étonner que le programme "Science et technique" soit confié à un seul administrateur qui, si l'on en croit le paragraphe 7.28 du projet de budget-programme, est chargé de six activités différentes. Il semble impossible qu'une seule personne accomplisse toutes les tâches énumérées dans ce paragraphe. Sans doute faudrait-il recommander à la CESAP d'être plus circonspecte, de ne mettre en oeuvre que les programmes prioritaires et d'intensifier ses efforts de coordination.

55. M. BACHE (Etats-Unis d'Amérique) relève que le Comité consultatif, estimant que plusieurs secteurs du programme de la CESAP sont analogues à ceux dont s'occupent également d'autres organes de l'ONU ou organismes des Nations Unies, comme le Département des affaires économiques et sociales, l'ONUDI, le PNUE, la CNUCED et la FAO, au paragraphe 7.3 de son rapport, met en garde contre une fragmentation et un compartimentage excessifs et appelle l'attention sur la nécessité de coordonner les activités et d'élaborer des programmes communs efficaces. C'est pourquoi la délégation des Etats-Unis conteste la nécessité de créer 44 nouveaux postes pour 1976-1977, d'autant qu'elle note que 22 postes d'administrateur inscrits au budget ordinaire restent vacants 17 mois après le début de l'exercice en cours et que la CESAP dispose de 21 postes supplémentaires financés au moyen de fonds extra-budgétaires. Dans ces conditions, la délégation des Etats-Unis s'abstiendra lors du vote sur le chapitre 7.

56. M. GARRIDO (Philippines) insiste sur l'importance des activités auxquelles la CESAP a décidé de donner la priorité lors de ses trentième et trente et unième sessions, qu'elle a tenues respectivement à Colombo en 1974 et à New Delhi en février et mars 1975.

57. Au paragraphe 7.3 de son rapport, le Comité consultatif fait ressortir la nécessité de coordonner les activités et d'élaborer des programmes communs efficaces. Le Corps commun d'inspection avait lui-même souligné, dans un rapport sur ce qui s'appelait alors la CEAEO², un manque de coordination. On ignore si la CESAP a pris depuis lors des mesures correctives, mais on ne peut que constater que le Comité consultatif, au paragraphe 7.6 de son rapport, recommande justement de ne pas créer le poste P-4 et les 2 postes d'agent local qui auraient permis au Bureau du programme et de la coordination d'améliorer la situation.

58. La délégation philippine a aussi des réserves à faire sur l'abattement supplémentaire de 5 p. 100 pour mouvements de personnel que le Comité consultatif recommande d'appliquer au coût des postes prévus au chapitre 7. Le recrutement est difficile à la CESAP du fait que les pays qu'elle dessert ont déjà fourni leur contingent de fonctionnaires. Peut-être pourrait-on envisager l'instauration d'un contingent régional, ce qui permettrait de recruter d'autres fonctionnaires originaires des pays considérés et connaissant bien les problèmes de l'Asie.

59. Etant donné l'importance des travaux de la CESAP, eu égard notamment aux résultats des sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et à la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, la délégation philippine espère que la Cinquième Commission considérera favorablement le cas de la CESAP.

60. M. GHAFOURZAI (Afghanistan) dit que les pays de l'Asie et du Pacifique bénéficient constamment de l'assistance de la CESAP. Au paragraphe 7.2 de son rapport, le Comité consultatif dit qu'il a appris que cette commission s'était fixé cinq domaines d'activité prioritaires pour le prochain exercice biennal. Or, toute réduction des crédits demandés par le Secrétaire général entravera l'exécution des activités que ladite commission entreprendra dans ces domaines. C'est pourquoi la délégation afghane a quelque difficulté à appuyer les recommandations du Comité consultatif et espère que la Cinquième Commission approuvera le crédit demandé par le Secrétaire général.

61. M. McCARTHY (Australie) souhaite que la CESAP, qui succède, avec des responsabilités plus étendues, à l'ancienne CEAEO, puisse jouer un rôle efficace dans le développement des pays du Pacifique.

62. Au paragraphe 7.4 de son rapport, le Comité consultatif recommande une réduction de 558 000 dollars du crédit demandé par le Secrétaire général pour la création de nouveaux postes. L'importance de cette réduction justifierait quelques explications supplémentaires. On aimerait savoir pourquoi tant de postes demeurent vacants à la CESAP, si les vacances signalées au 1^{er} mai 1975 sont fortuites ou chroniques, et connaître la nature exacte des difficultés que présente le recrutement dans la région.

63. M. BOUAYAD-AGHA (Algérie) rappelle que sa délégation a déjà déclaré au cours de la discussion générale (1712^e séance) que les commissions économiques régionales devaient être associées à l'élaboration du budget de l'Organisation, car elles seules connaissent parfaitement les besoins de la région qu'elles desservent.

64. Le Comité consultatif, qui a toujours évité de porter des jugements de valeur en alléguant que son mandat lui confie des tâches strictement techniques, semble s'être départi de sa réserve au paragraphe 7.3 de son rapport, puisqu'il met en garde contre la fragmentation et le compartimentage excessifs des programmes dont s'occupent divers organes de l'ONU ou organismes des Nations Unies. Il semble que le Comité n'a pas vu que le dénominateur commun de l'ONUDI, du PNUE, de la CNUCED et de la FAO, cités dans le paragraphe en question, est le sous-développement. Il s'agit donc d'une œuvre commune et

non d'activités fragmentées. La région du Pacifique voit naître, dans des conditions parfois douloureuses, de nouvelles nations, et la CESAP doit nécessairement s'occuper de leur développement.

65. La délégation algérienne souhaite que la Cinquième Commission approuve le crédit demandé par le Secrétaire général pour la CESAP, sans tenir compte de la réduction recommandée par le Comité consultatif, qui, en l'occurrence, est deux fois supérieure à celle qu'il a recommandée dans le cas de la CEE.

66. M. STUART (Royaume-Uni) s'étonne que le représentant de l'Australie ait jugé trop sévère la réduction recommandée par le Comité consultatif – soit 691 000 dollars –, d'autant que les postes non approuvés ne représentent que 133 000 dollars, soit 0,9 p. 100 du crédit demandé par le Secrétaire général. En l'occurrence, la suppression du poste P-4 et des 2 postes d'agent local demandés pour le Bureau du programme de la coordination est justifiée, car la CESAP doit utiliser les ressources dont elle dispose pour améliorer sa coordination, sans réclamer de nouveaux postes qui peuvent paraître superflus. Quant à l'abattement supplémentaire pour mouvements de personnel recommandé par le Comité consultatif, il ne faut pas oublier que c'est une mesure que l'on a déjà adoptée pour d'autres chapitres du budget. La délégation britannique approuve les recommandations du Comité consultatif.

67. M. OUÉDRAOGO (Haute-Volta) ne veut pas se prononcer sur la question de savoir si la CESAP mérite ou

non tel ou tel montant. Cependant, comme on l'a souligné, la croissance du programme "Direction exécutive et administration" sera directement compromise par la suppression de postes recommandée par le Comité consultatif. Une réduction de la croissance de tout autre programme n'aurait posé aucun problème car, comme le représentant du Japon l'a fait remarquer, certains fonctionnaires sont chargés d'un tel nombre de projets que l'on peut même s'interroger sur l'efficacité de leur travail. C'est le cas pour le programme "Environnement" (A/10006, par. 7.11 et 7.12). A ce propos, on peut se demander pourquoi le Secrétaire général ne réclame pas de nouveaux postes pour ce programme. Doit-on en conclure que les activités dans ce domaine seront en 1976-1977 exactement les mêmes qu'en 1975-1976 ?

68. Abordant la question de la coordination des activités de la CESAP avec celles du PNUE, M. Ouédraogo note que le tableau 7-16 du projet de budget-programme, relatif aux postes permanents nécessaires pour le programme "Environnement", ne fait état d'aucun poste financé au moyen de fonds extra-budgétaires, alors que l'on sait que le PNUE finance certains projets dans d'autres commissions économiques régionales.

69. Malgré ces anomalies, la délégation voltaïque appuiera les recommandations du Comité consultatif, en présumant que les prévisions ont été approuvées par la CESAP elle-même. M. Ouédraogo souhaiterait cependant avoir des éclaircissements sur les deux points qu'il a signalés.

La séance est levée à 13 h 5.

1719^e séance

Mercredi 22 octobre 1975, à 10 h 50.

Président : M. Christopher R. THOMAS (Trinité-et-Tobago).

A/C.5/SR.1719

POINT 97 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen du mécanisme des organes intergouvernementaux et des organes d'experts chargés de formuler, d'examiner et d'approuver les programmes et les budgets : rapport du Groupe de travail du mécanisme pour les programmes et budgets de l'Organisation des Nations Unies (*suite*) [pour les documents antérieurs, voir la 1700^e séance; A/C.5/L.1227/Rev.2]

1. Le PRESIDENT appelle l'attention des membres de la Commission sur le projet de résolution publié sous la cote A/C.5/L.1227/Rev.2, auquel a été incorporé l'amendement présenté par l'Algérie (A/C.5/L.1228). A la suite de négociations entre les auteurs du projet de résolution et les délégations de la Belgique et de la Grèce, il a été convenu qu'il ne serait pas soumis de nouvel amendement.

* Reprise des débats de la 1715^e séance.

2. Le projet de résolution A/C.5/L.1227/Rev.2, diffère du projet qui l'a précédé de la façon suivante : un nouveau paragraphe 9 a été inséré à la fin de la section III; le membre de phrase "y compris un plan révisé pour 1977" a été inséré au paragraphe 3 après "1978-1981"; les mots "à sa prochaine session d'organisation" ont été ajoutés après le mot "prendre" au paragraphe 7; au paragraphe 8, le membre de phrase "à un niveau adéquat pour améliorer la compétence technique du Comité du programme et de la coordination" a été remplacé par "au Comité du programme et de la coordination à un niveau adéquat pour améliorer la compétence technique de cet organe".

3. M. SCHMIDT (République fédérale d'Allemagne), prenant la parole au nom des auteurs, dit que, à la suite des consultations qui ont eu lieu entre ceux-ci et un certain nombre de délégations intéressées, l'amendement présenté par l'Algérie (A/C.5/L.1228) a été accepté. Le projet de résolution A/C.5/L.1227/Rev.2 dont la Commission est